

Conseil Municipal

**Séance du 09 avril 2021
Convocation du 02 avril 2021**

Ordre du jour

- **Compte administratif – Assainissement**
- **Budget Primitif Assainissement**
- **Compte administratif et compte de gestion 2020 – Commune**
- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021**
- **Budget Primitif 2021 – Commune**
- **Décision Modificative 1 – Budget Lotissement**
- **Annulation de la délibération 2021/002**
- **Modification de la Convention concernant le Centre de Santé avec la Commune de Villeneuve l'Archevêque**
- **Annulation d'un mois de Loyer à l'entreprise Margareth Institut**
- **Enquête publique – projet parc éolien commune de Coulours**
- **Modification du programme de travaux ONF 2021**
- **Questions diverses à l'ordre du jour.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 09 avril 2021 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M Dominique LOUVET, Mme Aline CATOIRE, MM Philippe LANDUREAU, Guillaume ROUILLON, Michaël BERGIA, Mme Juliette DOMECE, M Christophe GUICHARD, MMES Catherine CHATTLAIN, Marie-Claire CORNUAT MM. Jean LESPINE, Michel ROGER, Jérôme FORGEOT.

Absent représenté :

Monsieur Nicolas VANHERZEELE par Monsieur Jérôme FORGEOT.

Monsieur Christophe GUICHARD a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite ajouter des points à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Projet de route forestière
- Acquisition de matériels de signalisation de voirie
- Projet de fermeture d'une classe de 6^{ème} au collège Gaston Ramon

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour et d'en délibérer.

❖ Compte Administratif 2020 – Service Assainissement - Délibération 2021 n°019 - Classification 7 Finances Locales

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du Service Assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES	35 111.71 €
	RECETTES	48 102.68 €
Section d'Investissement	DEPENSES	39 032.69 €
	RECETTES	25 171.91 €

Excédent d'Exploitation de l'exercice 2020	12 990.97 €
Excédent d'Exploitation au 01/01/2020	56 015.77 €
Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2020	69 006.74 €
Déficit d'Investissement de l'exercice 2020	-13 860.78 €
Excédent d'Investissement au 01/01/2020	59 465,19 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2020	45 604.41 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2020 du Service Assainissement, faisant ressortir un résultat de clôture de 114 611 .15 €.

❖ **Budget Primitif 2021 – Service Assainissement - Délibération 2021 n° 020 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2020 qui s'établit à la somme de 114 611.15 €
Constate l'état « des restes à réaliser » au 07/01/2021 :

Dépenses à reporter	251 000,00 €
Recettes à reporter	40 000,00 €
- Constate que le solde de la section d'investissement 2020 est négatif : - 13 860,78€
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Report en section d'exploitation	69 006, 74 €
Report en section d'investissement	45 604.41 €
- Vote à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	104 696.74 €	104 696.74 €
Section d'Investissement	1 581 770.41 €	1 581 770.41 €

❖ **Rappel du Compte Administratif 2020 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2021 n° 010 du 26 février 2021**

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du budget du Lotissement Bas des Plantes II qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES	0,00 €
	RECETTES	0,00 €

Section d'Investissement	DEPENSES	0,00 €
	RECETTES	0,50 €

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020	0,00 €
Excédent de Fonctionnement au 01/01/2020	0,00 €
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2020	0,00 €

Excédent d'Investissement de l'exercice 2020	0,50 €
Déficit d'Investissement au 01/01/2020	- 284 375,12 €
Déficit d'Investissement cumulé au 31/12/2020	- 284 374,62 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2020 du Budget du Lotissement Bas des Plantes II faisant ressortir un résultat de clôture de – 284 374,62 €.

❖ **Rappel Compte de Gestion 2020 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2021 n° 011 du 26 février 2021**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ **Rappel Budget Primitif 2021 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2021 n° 013 du 26 février 2021**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du déficit de l'exercice 2020 qui s'établit à la somme de - 284 374,62 €.
- Vote à l'unanimité le budget primitif 2021 du Lotissement Bas des Plantes II qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	284 375,12 €	284 375,12 €
Section d'Investissement	538 749, 74 €	538 749, 74 €

❖ **Compte Administratif 2020 – Budget Commune – Délibération 2021 n°021 – Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du Budget de la Commune qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES	1 307 432,27 €
	RECETTES	1 161 971,50€
Section d'Investissement	DEPENSES	873 298.14 €
	RECETTES	631 127.64 €
Déficit de Fonctionnement de l'exercice 2020		- 145 460.77€
Excédent de Fonctionnement au 01/01/2020		567 858.02 €
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2020		422 397.25 €
Déficit d'Investissement de l'exercice 2020		-242 170.50 €
Excédent d'Investissement au 01/01/2020		955 124.26 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2020		712 953.76 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- adopte le Compte Administratif 2020 du Budget de la Commune faisant ressortir un résultat de clôture de 1 135 351.01 €.

**❖ Compte de Gestion 2020 – Budget Commune – Délibération 2021
n°022 – Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**❖ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 –
Délibération 2021 n°023 –Classification 7.2 Fiscalité**

La commission de finances a examiné le produit des taxes locales - les bases sont revalorisées par application de la Loi de finances - et propose de maintenir les taux de l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2021:

	Taux 2020	Taux 2021
TFPB – Foncier bâti <i>(TFPB + TFPB départemental = nouveau taux de référence)</i>	17.50 %	<i>(17.50% + 21.84%= 39.34%) 39.34%</i>
TFPNB – Foncier non bâti	39.55 %	39.55%
CFE – Cotisation Foncière des Entreprises	22.47 %	22.47%

❖ **Budget Primitif 2021 – Commune de Cerisiers - Délibération 2021 n° 024 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2020 qui s'établit à la somme de 1 135 351.01 €
- Constate l'état « des restes à réaliser » au 07/01/2021 :
 - Dépenses à reporter 220 000 €
- Constate que le solde de la section d'investissement 2020 est positif : 712 953.76 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :
 - Report en section de fonctionnement 422 397.25 €
 - Report en section d'investissement 712 953.76 €

Vote à l'unanimité le budget primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 431 467,25 €	1 431 467,25 €
Section d'Investissement	1 428 234, 76€	1 428 234, 76€

❖ **Décision Modificative 1 Lotissement – Délibération 2021 n° 025 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la modification du Budget du Lotissement Bas des Plantes - Exercice 2021.

Section d'Investissement : Recettes

Comptes Recettes			
Chap.	Art/Op.	Objet	Montant
16	1641	Emprunts en euros.	-254 374,62 €
16	168748	Autres dettes	+ 254 374.62€
Total			0,00 €

A l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte cette Décision Modificative.

❖ **Annulation de la délibération 2021 / 002 - Annulation de l'Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2020) avant le vote du BP ASSAINISSEMENT 2021 – Délibération 2021 n°026 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de supprimer la délibération 2021/002 concernant l'autorisation d'engager des dépenses dans la limite du quart de l'investissement du budget 2020. En effet, au chapitre 23 du budget le vote était à 0, l'intégralité ayant été porté dans les RAR.

Les RAR étant exclus de la délibération du quart du budget, et le Maire n'ayant pas eu besoin d'utiliser cette délibération en 2021, il est nécessaire d'annuler cette dernière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'annulation de la délibération 2021/002.

❖ **Modification de la convention de gestion et de fonctionnement du Centre Municipal de Santé (CMS) Villeneuve l'Archevêque – Cerisiers - Délibération 2021 n°027 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la convention concernant le centre municipal de santé. En effet, la convention initiale prévoyait le remboursement partiel du salaire du coordonnateur à la commune de Villeneuve l'Archevêque.

Par délibération en date du 03 février 2021, la commune de Villeneuve l'Archevêque a fixé le taux de participation de la commune de Cerisiers à 20%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remboursement à hauteur de 20% du salaire du coordonnateur et autorise le Maire à signer la modification de la convention.

❖ **Annulation d'un mois de loyer accordée à l'entreprise Margareth Institut – Délibération 2021 n°028 - Classification 7.1 Finances Locales**

Le Maire informe les membres du conseil que l'entreprise Margareth Institut, locataire d'un local communal sis 22 rue du Général de Gaulle à Cerisiers rencontre une nouvelle fois des difficultés pour régler son loyer, suite aux événements liés au COVID-19.

Madame Margareth GILLET, demande une annulation de loyer, correspondant au mois de novembre 2020, soit la somme de 419.53 €

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte, à titre exceptionnel, la remise d'un mois de loyer.

❖ **Enquête publique – projet de parc éolien sur la commune de Coulours - Délibération 2021 n° 029 - Classification 8.8 Environnement**

La commune de Cerisiers fait partie du périmètre concerné par le projet éolien (5 éoliennes) de la commune de Coulours, en conséquence il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis partagé sur ce projet:
6 pour (dont Monsieur le Maire)
6 contre (regroupement trop proche d'éoliennes et une dénaturación du paysage)
2 abstentions

Selon l'article L 2121-20 du CGCT, en cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante, donc l'avis émis est favorable.

❖ **Travaux d'investissement en Forêt Communale – Modification du Programme d'action pour l'année 2021 - Délibération 2021 n° 030 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Suite à la délibération 005/2021 du 29 janvier 2021 concernant le programme de travaux 2021, il convient de modifier ce programme comme suit :

- A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reporter les travaux du programme 2020 non réalisés à ce jour sur l'exercice 2021.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les travaux suivants pour l'année 2021 :

-Travaux sylvicoles – Parcelle 26a

Dégagement manuel des régénérations naturelles

-Travaux sylvicoles – Parcelle 30a

Dégagement manuel des régénérations naturelles

**❖ Projet de route Forestière– Délibération 2021 n° 031 Classification 7.1
Décision budgétaire**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée que la commune de CERISIERS envisage la création d'une route forestière de 540 ml permettant la desserte du canton de la réserve, qui à ce jour est enclavé.

Ce projet traversera la parcelle 25 en forêt domaniale de Cerisiers et les parcelles 31-32-33 en forêt communale de Cerisiers.

Cette future route, en continuité permettra de se connecter à la sommière en forêt Domaniale de Cerisiers dite de la Bascule permettant ainsi de rejoindre la RD 126.

L'ONF réalisera à sa charge pour sa part, sans subventions la création de 440 ml de route forestière en forêt domaniale de Cerisiers, permettant ainsi la jonction entre la route forestière de la bascule et le projet communal.

Cette route forestière desservira la forêt domaniale et communale dans la continuité.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal souhaite l'instruction de ce projet, subventionné à 80% pour la commune de CERISIERS qui sera porteur du projet.

Plan de financement du projet :**Dépenses :**

51 333 € HT (47 160.00 € de travaux et 4 173.00 € de maîtrise d'œuvre éligible) pour la commune,

33 204.00 € pour l'ONF,

soit une dépense totale de 84 537.00€

Recettes : Subvention Etat + Feader (80 %)

51 333 *80 % = **41 066.40 €**

Autofinancement :

Commune : 10 266.60 HT €

ONF: 33 204.00 HT €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le projet et approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires (sur le budget 2022) et signer toutes les pièces concernant ce dossier.

**❖ Acquisition de matériels de signalisation de voirie - Délibération 2021 n°
032 Classification 7.1 Décision budgétaire**

En vue d'achever l'installation de matériels de signalisation relatifs aux limitations de vitesses dans la traversée du bourg et pour modifier le sens de circulation de certaines rues afin de sécuriser le centre bourg, le Maire propose d'acquérir du matériel de signalisation auprès des établissements SIGNAUX GIROD.

Deux devis sont retenus pour 6 947.03 € HT et 2592.28 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer une demande de subvention au Département au titre « des amendes de Police ».

Le projet sera imputé au compte 21578 du budget communal.

❖ Projet de fermeture d'une classe de 6^{ème} au collège Gaston Ramon de Villeneuve l'Archevêque – Délibération 2021 n°033 – Classification 8.1 Enseignement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par les parents d'élèves élus au Collège Gaston Ramon concernant le projet de fermeture, à la rentrée 2021, d'une classe de 6^{ème} au motif qu'il manquerait 3 élèves à la rentrée pour maintenir le nombre de classes actuel.

Cette fermeture aurait pour conséquence de créer des effectifs par classe importants et des classes surchargées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet de fermeture d'une classe de 6^{ème} au collège Gaston Ramon, collège de rattachement de notre commune.

❖ **Questions diverses à l'ordre du jour :**

- Monsieur HARPER expose au Conseil Municipal qu'une demande a été formulée par Mme PRIVÉ pour la modification d'un raccordement électrique sur sa propriété privée. Le Conseil municipal à la majorité refuse tout investissement par la commune et retient la solution aérienne à la charge, dans son intégralité, du demandeur.
- Monsieur HARPER, propose au Conseil Municipal, de baisser le prix du m2 du lotissement à 40€. A la majorité, le Conseil Municipal accepte cette modification de tarif. Des démarches auprès de différents services vont être effectuées afin de finaliser cette modification du tarif lors d'un prochain conseil.
- Monsieur HARPER, informe le Conseil Municipal que l'abonnement à Panneau Pocket arrive à expiration et indique les offres de renouvellement reçues. A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour prolonger l'abonnement pour une durée de 3 ans suite aux nombreux retours positifs concernant cette application.
- Madame CHATTLAIN, souhaite exposer à l'ensemble du Conseil Municipal les problèmes rencontrés par les riverains de l'entreprise Luxembourg représenté par Monsieur LEMOINE, demeurant au Hameau VIOLLOT, ainsi que les suggestions données par le conciliateur suite à la conciliation ayant eu lieu en Mairie.

Monsieur le Maire, informe Mme CHATTLAIN avoir déjà posé la question à la CCVPO en ce qui concerne le tonnage en déchèterie autorisé pour les entreprises.

Madame CHATTLAIN et les riverains demandent à Monsieur le Maire d'effectuer une démarche auprès du département pour réduire la vitesse de circulation à 30km/h dans le hameau de Violot.

Monsieur HARPER, en prend note et s'y engage.

Madame CHATTLAIN et les riverains demandent à Monsieur le Maire un aménagement des abords de la mare de Violot (parking, table pic-nic...).

Monsieur HARPER informe Madame CHATTLAIN que l'installation d'une table était déjà prévue. Concernant le parking, Monsieur le Maire attend le rapport du conciliateur (Monsieur LEMOINE s'étant engagé à réaliser un parking sur sa propriété lors du rendez-vous de conciliation pour résoudre le problème de stationnement de ses ouvriers) et indique que la création d'un parking n'est pas en projet ni envisageable autour de la mare.

Fin de séance 23h15.

Table des Délibérations

- ❖ Compte Administratif 2020 – Service Assainissement - Délibération 2021 n°019 - Classification 7 Finances Locales 1
- ❖ Budget Primitif 2021 – Service Assainissement – Délibération 2021 n°020 – Classification 7.1 Décision budgétaire 2
- ❖ Compte Administratif 2020 – Budget Commune – Délibération 2021 n°021 – Classification 7.1 Décision budgétaire 3
- ❖ Compte de Gestion 2020 – Budget Commune – Délibération 2021 n°022 – Classification 7.1 Décision budgétaire 4
- ❖ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 – Délibération 2021 n°023 – Classification 7.2 Fiscalité 4
- ❖ Budget Primitif 2021 – Commune – Délibération 2021 n°024 – Classification 7.1 Décision budgétaire 5
- ❖ Décision Modificative 1 Lotissement – Délibération 2021 n°025 – Classification 7.1 Décision budgétaire 5
- ❖ Annulation de la délibération 2021/002 – Annulation de l'autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2020) avant le vote du BP Assainissement 2021 – Délibération 2021 n°026 – Classification 7.1 Décision budgétaire 5
- ❖ Modification de la convention de gestion de fonctionnement du Centre Municipal de Santé (CMS) Villeneuve l'Archevêque – Cerisiers – Délibération 2021 n°027 – Classification 7.1 Décision budgétaire 6
- ❖ Annulation d'un mois de loyer accordée à l'entreprise Margareth Institut – Délibération 2021 n°028 – Classification 7.1 Décision Budgétaire 6
- ❖ Enquête publique – projet de parc éolien sur la commune de Coulours – Délibération 2021 n°029 – Classifications 8.8 Environnement 6
- ❖ Travaux d'investissement en Forêt Communale – Modification du programme d'action pour l'année 2021 – Délibération 2021 n°030 – Classification 7.1 Décision budgétaire 6
- ❖ Projet de route Forestière – Délibération 2021 n°031 – Classification 7.1 Décision budgétaire 7
- ❖ Acquisition de matériels de signalisation de voirie – Délibérations 2021 n°032 – Classification 7.1 Décision budgétaire 7
- ❖ Projet de fermeture d'une classe de 6^{ème} au collège Gaston Ramon de Villeneuve l'Archevêque – Délibération 2021 n°033 – Classification 8.1 Enseignement 7

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

LOUVET Dominique

CATOIRE Aline

LANDUREAU
Philippe

ROUILLON
Guillaume

BERGIA Michaël

DOMECE Juliette

GUICHARD
Christophe

CHATTLAIN
Catherine

CORNUAT Marie-
Claire

LESPINE Jean

VANHERZEELE représenté
Nicolas

ROGER Michel

FORGEOT Jérôme